

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 10 juillet 2025**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, le jeudi 10 juillet 2025 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoints. Mmes Stéphanie BARDIN, Nadine SENDEL, Magali DEFLANDRE. MM. Victor GRAVELET, Jean-Marc CHERTIER, Marc DUTARTRE, Xavier MORAND, conseillers municipaux.

Absent excusé : M. Yvan BOUTREAU.

Absents non excusés : Mme Léonie GARCIA.

Pouvoirs : M. Yvan BOUTREAU à M. Baptiste TALLAN.

Secrétaire : Mme Agnès SZWIEC.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Maire informe que la commune a signé 7 devis dont les 5 plus importants sont les suivants :

- LEROY MERLIN : Achat d'un escabeau et d'une échelle pour le service technique : 573,33 € HT
- ABEG : Alimentation de la classe modulaire de l'école maternelle : 967,00 € HT
- HELIAQ : Remplacement d'un ordinateur en mairie : 730,22 € HT
- Imprimerie Notre Dame : Impression du bulletin d'informations municipales : 847,70 € HT
- SAS DEUSS : Dépannage et remplacement d'un onduleur à la MSP : 720,00 € HT

1. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2025

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des remarques au procès-verbal qui leur a été transmis.

Nadine SENDEL constate que ses interventions n'ont pas été prises en compte dans leur intégralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé par 10 voix « pour », une « abstention » (Jean-Marc CHERTIER) et un « contre » (Nadine SENDEL) d'adopter le procès-verbal du 22 mai 2025.

2. Finances – Réalisation d'un prêt relais pour le projet de la place du 8 mai et de ses abords

Baptiste TALLAN expose que dans le cadre du projet de réaménagement de la place du 8 mai 1945 et de ses abords, la commune de Levet doit envisager la réalisation d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Une consultation sur la base d'un montant de 155 000 € et sur une durée de 2 ans a été réalisée auprès de trois organismes bancaires à savoir :

- La Caisse d'Epargne
- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale

La Banque Postale n'a pas souhaité répondre à la consultation.

Les deux offres sont globalement similaires hormis le taux d'intérêt qui est fixé à 3,29 % pour la Caisse d'Epargne et de 2,99 % pour le Crédit Agricole.

Compte tenu de ces éléments, l'offre du Crédit Agricole demeure plus intéressante que celle de la Caisse d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé par 10 voix « pour » et 2 « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

1° de décider de réaliser un prêt relais FCTVA et subventions, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 155 000 €
- Durée : 2 ans
- Frais de dossier : 0,10%
- Taux fixe : 2.99 %
- Mise à disposition des fonds par crédit d'office
- Remboursement des intérêts annuel et du capital in fine
- Remboursement anticipé total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts
- Les remboursements anticipés ne donnent pas droit à un nouveau tirage
- La mise à disposition totale des fonds pourra intervenir au plus tard 1 an après la première réalisation. Passée cette date, aucune autre demande de réalisation ne pourra être effectuée.

2° d'autoriser le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements du prêt relais FCTVA et subventions.

3. Finances – Budget principal - Décision modificative n°2

M. le Maire donne la parole à Dorian DELFOLIE. Celui-ci expose que la section de fonctionnement est concernée uniquement par un complément de crédits au titre du dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs pour un montant de 2 150 €.

Elle se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
14	Dégrèvement jeunes agricul.	2 150,00 €			
<i>Sous-total dépenses réelles</i>		2 150,00 €	<i>Sous-total recettes réelles</i>		- €
23	Virement à la section d'invest°	- 2 150,00 €			
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>		- 2 150,00 €	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>		- €
TOTAL DEPENSES		- €	TOTAL RECETTES		- €

La section d'investissement est concernée par les modifications suivantes :

- Projet de réaménagement de la place du 8 mai et de ses abords à savoir :
 - Une diminution de crédits de 87 550 € pour la subvention du Conseil régional
 - Un complément de crédits de 14 200 € pour une étude thermique pour 4 200 € et des aléas pour 10 000 €.
 - Une inscription de crédits pour 5 700 € pour la régularisation d'une avance en dépenses et en recettes
- Projet de rénovation énergétique de l'école maternelle :
 - Inscription d'un montant de 10 000 € pour une subvention du Conseil départemental

- Inscription d'un montant de 45 000 € pour une subvention de l'Etat
- Inscription d'un montant de 70 000 € pour un emprunt
- Un complément de crédits pour un montant de 17 900 € pour les frais d'études
- Un complément de crédits pour un montant de 3 200 € pour les travaux suite à la notification des marchés

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Montant	Chap.	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	41 000,00 €	13	Subventions	- 32 550,00 €
204	Subvention d'équipement versées		16	Emprunts	70 000,00 €
21	Immobilisations corporelles		23	Immobilisations corporelles	5 700,00 €
23	Immobilisations en cours				
<i>Sous-total dépenses réelles</i>		<i>41 000,00 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>		<i>43 150,00 €</i>
			21	Virement de la section de fonct°	- 2 150,00 €
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>		<i>- €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>		<i>- 2 150,00 €</i>
TOTAL DEPENSES		41 000,00 €	TOTAL RECETTES		41 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé par 10 voix « pour » et 2 « contre » (Nadine SENDEL et Jean-Marc CHERTIER) :

d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal telle qu'elle vient d'être présentée :

- par nature et par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par nature et par chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipements » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- sans reprise des résultats antérieurs.

4. Marchés publics – Projet de rénovation énergétique de l'école maternelle – marché de travaux – Avenant

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école maternelle, la société ABEG qui a été retenue pour le lot électricité, sollicite de la commune le paiement d'une avance correspondant à la fourniture de la centrale de traitement d'air.

Christian BILLOT précise que cette avance se justifie car l'entreprise doit préalablement commander cette centrale de traitement d'air.

Le montant de cette avance se porte à 9 835,36 € HT correspondant à 40 % du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'autoriser l'adoption d'un avenant avec la société ABEG afin de prévoir une avance d'un montant de 9 835,36 € HT.

5. Personnel communal – Création d'un poste d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose qu'une création de poste est prévue au secrétariat au cas où le besoin se présenterait. Il n'est pas possible de savoir si les deux personnes qui viennent d'arriver seront en mesure d'assurer leurs futures fonctions rapidement. Ainsi, il est donc nécessaire de créer ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

1°) de procéder à la création des postes suivants à compter du 11 juillet 2025 :

SERVICE	EMPLOIS	FILIERE	CAT	TAUX D'EMPLOI	ETP	STATUT	P / NP
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif territorial	Adm.	C	TNC	0,8	NON TIT	NP

2° de modifier les tableaux des effectifs communaux ;

3° d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire- Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Bâtiments communaux – Mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit du Conseil régional

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'organisation du forum des Maires du Cher 2025, le Conseil régional sollicite la commune pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour le 1^{er} octobre 2025. Etant organisée à Levet, l'ensemble du Conseil municipal sera convié à cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'autoriser la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux au profit du Conseil régional dans le cadre du forum des Maires du Cher prévu le 1^{er} octobre 2025.

7. Bâtiments communaux – Mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit du de la musique départementale des pompiers du Cher

Monsieur le Maire expose que la musique départementale des pompiers du Cher a sollicité la commune pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente dans le cadre de leur assemblée générale suivie de leur repas de la Sainte-Cécile, prévue le dimanche 4 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'autoriser la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux au profit de la musique départementale des pompiers du Cher dans le cadre de leur assemblée générale prévue le 4 janvier 2026.

8. Recomposition du Conseil communautaire avant le renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2026

Baptiste TALLAN expose qu'avant chaque élection, les communautés de communes doivent délibérer concernant le nombre de conseillers communautaires. Pour ce faire, deux solutions se présentent à savoir, soit approuver un accord local, soit approuver une répartition de droit commun. La proposition consiste à rester sur la composition actuelle du Conseil communautaire sur la base de 36 conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

d'approuver la répartition de droit commun fixant à 36 sièges la composition du Conseil communautaire et la répartition suivante :

Communes (18)	Population municipale 2025	Répartition de droit commun (au titre des II à V Du L. 5211-6-1)
LEVET	1 367	6
CHATEAUNEUF-SUR-CHER	1 362	6
LIGNIERES	1 325	5
VENESMES	788	3
VALLENAY	694	3
UZAY-LE-VENON	410	1

SAINT-LOUP-DES-CHAUMES	285	1
SAINT-BAUDEL	251	1
LAPAN	226	1
CORQUOY	199	1
CELLE-CONDE (LA)	191	1
CHAMBON	154	1
CHAVANNES	153	1
SAINT-SYMPHORIEN	133	1
MONTLOUIS	110	1
VILLECELIN	78	1
SERRUELLES	67	1
CREZANCAY-SUR-CHER	62	1
Total	7 855	36

9. Convention de partenariat avec le Souvenir français relative à la revalorisation de tombes dans le cimetière communal pour les morts pour la France

Monsieur le Maire expose que le Souvenir français a déjà restauré 3 tombes au cimetière et il est prévu d'en restaurer d'autres ainsi que le monument aux morts.

Nadine SENDEL demande pourquoi il n'apparaît pas dans la convention la restauration du monument aux morts.

Monsieur le Maire répond que cette restauration fera l'objet d'une convention spécifique puisqu'elle ne concerne qu'un seul monument et sur une durée limitée. Monsieur le Maire ajoute que la convention poursuit comme seul objectif la rénovation des tombes au cimetière pour les morts pour la France.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :
de conclure la convention de partenariat avec le Souvenir français pour une durée d'un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction telle qu'annexée à la présente délibération

10. Questions et informations diverses

Nadine SENDEL souhaite revenir sur le contenu des procès-verbaux des conseils municipaux dans la mesure où elle n'a pas apprécié la réponse de Baptiste TALLAN : le règlement intérieur stipule que la forme doit être synthétique. Il ne souhaitait pas retranscrire des choses qui n'avaient pas été dites. Nadine SENDEL ajoute que le règlement intérieur précise que la forme du procès-verbal doit être synthétique mais qu'il doit être retranscrit dans toutes les discussions.

Baptiste TALLAN donne lecture de l'article 30 du règlement intérieur qui précise que « toutes les interventions lors des séances publiques du Conseil municipal sont notées par le ou les secrétaires de séance et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique. »

Victor GRAVELET informe que dernièrement, le service technique a réalisé une plateforme pour recevoir la classe modulaire de l'école maternelle ainsi que des plateformes en calcaire situées à l'angle de certaines places de parking à la maison de santé. Concernant le projet de réaménagement de la place, les désactivés situés devant l'épicerie ont été coulés et actuellement la société finalise toute l'extension nord ainsi que le remplissage des alvéoles.

Nadine SENDEL demande ce qui est prévu pour les alvéoles.

Victor GRAVELET répond qu'il y aura de la terre et du gazon avec l'obligation que ce soit rempli. Un tassement naturel sera réalisé durant l'été pour permettre une mise à niveau finale à l'automne prochain. Enfin, Enedis devait réaliser des travaux sur une alimentation électrique. Enedis a engendré dès le début une coupure impactant une grande partie de Levet. La société s'est rendu compte qu'elle n'était pas en mesure d'alimenter le transformateur et l'intervention a donc été reportée.

Baptiste TALLAN ajoute que la prochaine intervention est prévue le 1^{er} septembre et qu'il a sollicité Enedis pour avoir une alimentation afin d'éviter que les commerces soient impactés.

Christian BILLOT revient sur le chantier de l'école maternelle en précisant que les travaux ont commencé cette semaine et que la fin des travaux est prévue la dernière semaine de l'année civile. Comme l'a indiqué Victor GRAVELET, un bâtiment modulaire a été installé pour recevoir les enfants à la rentrée et est équipé de la climatisation pour faire face aux vagues de chaleurs. Par ailleurs, une modification du périscolaire a été réalisée pour accueillir les enfants dans un contexte plus frais pour déjeuner le midi ainsi que pour les activités périscolaires et du centre de loisirs.

Nadine SENDEL demande si toutes les salles du périscolaire sont concernées.

Christian BILLOT répond par la positive.

Baptiste TALLAN s'interroge sur le fait que le centre de loisirs ait été fermé le mercredi 25 juin après-midi alors que la mairie avait pris ses dispositions pour rafraîchir le bâtiment.

Monsieur le Maire répond que le Président de la Communauté de communes n'a pas sollicité la commune pour savoir si des dispositions avaient été mises en place.

Baptiste TALLAN ajoute que concernant le projet de la place, il était initialement prévu 2 cuves de récupération d'eau de 20 mètres cubes. Par rapport à l'évolution du projet, il a finalement été décidé l'installation d'une seule et unique cuve de 40 mètres cubes.

Arrivée de Xavier MORAND à 19h37.

Baptiste TALLAN informe que la mise en service des panneaux photovoltaïques de la MSP se fera le 21 juillet à 9h. Concernant la salle du Conseil municipal, cette dernière est en cours de finalisation et à ce jour, il reste uniquement le sol à terminer. Concernant le projet de l'école maternelle, la commune a été notifiée d'une subvention au titre du fond vert pour un montant de 48 908 €.

Marie-Laurence PIERRE évoque la rentrée scolaire 2025/2026 qui est prévue le 1^{er} septembre.

Concernant l'école maternelle, il est prévu le nombre d'enfants suivants :

Petite section : 16

Moyenne section : 16

Grande section : 16

Concernant l'école élémentaire, il est prévu le nombre d'enfants suivants :

CP : 12

CE1 : 13

CE2 : 17

CM1 : 11

CM2 : 14

Concernant la direction, ce sera Madame Laure Charbonnier qui prendra la suite en tant que Directrice.

Monsieur le Maire précise qu'il faut prendre rendez-vous dès que possible pour rencontrer les nouveaux enseignants et la nouvelle direction.

Monsieur le Maire informe que les festivités du 13 juillet sont maintenues concernant Levet sauf si un arrêté préfectoral est pris pour les interdire. Dans ce cas, la buvette et le bal seront maintenus.

Nadine SENDEL demande si le BIM sera distribué la semaine prochaine.

Monsieur le Maire répond qu'il a été reçu aujourd'hui en mairie et qu'il sera distribué la semaine prochaine.

Xavier MORAND informe que les restrictions d'eau vont bientôt arriver sur la commune.

Monsieur le Maire ajoute que concernant la création du poste d'adjoint administratif, ce dernier pourrait servir pour le recensement. Le recensement est prévu du 15 janvier au 26 février 2026. Un QR code sera transmis aux administrés afin qu'ils puissent se recenser directement sur internet. Pour précision, lors du dernier recensement, 74 % de la population s'était recensée sur internet.

Monsieur le Maire informe :

- Des remerciements de la Croix-Rouge française pour l'attribution de la subvention d'un montant de 350 € dans le cadre de l'aide humanitaire suite au passage du cyclone Chido
- Du courrier du Ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau qui informe de l'agrément du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Levet
- De la conformité des résultats des analyses de l'eau potable de Levet effectuées par l'ARS
- De l'arrivée de Mme Betty DUBREUILLE en tant que nouvel agent au secrétariat
- Du départ en retraite de Martine GUERINET

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- Dimanche 13 juillet 2025 : Feux d'artifice avec bal républicain organisé par la municipalité et les sapeurs-pompiers
- Lundi 14 juillet 2025 : Fête nationale
- Samedi 19 juillet 2025 : Annulation de l'estivale Nocturne Bio organisée par EPTCL
- Dimanche 20 juillet 2025 : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France
- Fermeture de la mairie le vendredi 8 août au soir et réouverture le lundi 18 août au matin
- Dimanche 24 août 2025 : Vide grenier -Brocante organisé par C2L Foot au Stade Charles de Mangou
- Samedi 30 août 2025 : Annulation de la marche gourmande organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers
- Début septembre 2025 : randonnée pédestre et concours photos organisé par la caisse locale du Crédit Agricole et EPTCL à Louy (en attente d'une date précise)
- Jeudi 11 septembre 2025 : Conseil municipal en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h52.

Bruno MARECHAL,
Maire

Agnès SWZIEC
Secrétaire de séance